

Séance du 07/072022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19
19	2022

L'année deux mille vingt-deux, le Sept Juillet le Conseil Municipal de la commune de Fouilloy régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves DUCROCQ Maire.

Étaient présents : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, DEVAUX Katia, DESCOUTURES Sonia, LECOCQ Catherine, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie,

Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, M. RICARD Rémi, SAGEZ Yves, DETRE François-Xavier, GRIMAL Dominique

Étaient excusés : Me SAUVAL Christèle donne pouvoir à Me NOIRET Isabelle, M. SMERDA Stéphane donne pouvoir à M. DETRE François-Xavier, Me CAPLAIN Jessica donne pouvoir à me DESCOUTURES Sonia

Date de la convocation : 01/072022

Date d'affichage : 01/07/2022

M. RONDOT Serge est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte,

**Délibération n° : 38/2022**

**Délibération augmentation des tarifs des repas et gouters de cantine au 01/09/2022**

M. le Maire donne la parole à M. BOCQUET qui informe le conseil que nous avons reçu de la Société API une révision des tarifs concernant les repas et les gouters livrés à la restauration scolaire, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusque Août 2023.

La hausse de prix de 0.14cts pour les repas et 0.4cts pour les gouters n'est pas répercuté intégralement sur les nouveaux tarifs mais qu'à hauteur de 0.10cts pour les repas et 0.05cts pour les gouters.

	Type	Nouveaux tarifs au 01/01/2022	Nouveaux tarifs au 01/09/2022
REPAS	Fouilloy	3.90€	4.00€
	Extérieur	4.70€	4.80€
GOUTER	Fouilloy	0.70€	0.75€
	Extérieur	0.80€	0.85€

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir adopter cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le 07/07/2022

Pour extrait conforme,

Le Maire, Yves DUCROCQ

